

222482

E37C54

A8

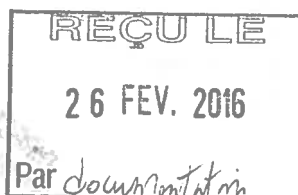
90-97

QOSE

LE PROGRAMME DE TECHNIQUES  
DE MÉTIERS D'ART

2210-0142

90.97  
Conseil des collèges  
Mai 1990



Cet avis a été adopté par  
le Conseil des collèges  
à sa 92<sup>e</sup> réunion régulière  
tenue à Drummondville  
les 26 et 27 avril 1990

© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal: deuxième trimestre 1990  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-20850-1

DIRECTION  
DES COMMUNICATIONS

360200  
8790001

## TABLE DES MATIERES

<b>PRÉSENTATION .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I - UNE PROBLÉMATIQUE PARTICULARISÉE .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE II - BESOIN SOCIAL ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>5</b>
2.1 Les métiers d'art: bien-fondé culturel et viabilité économique .....	5
2.2 Les métiers d'art et les régions .....	8
<b>CHAPITRE III - DIVERSITÉ DES COMPÉTENCES EN MÉTIERS D'ART .....</b>	<b>12</b>
3.1 Diversité des compétences .....	12
3.2 Exigences d'une gamme de compétences .....	15
<b>CHAPITRE IV - REGARD SUR LE PROGRAMME PROPOSÉ .....</b>	<b>17</b>
4.1 Les points forts du programme .....	17
4.2 Faiblesses soupçonnées .....	20
4.2.1 La spécialisation: le coeur mais non le tout du programme .....	20
4.2.2 Des cours de spécialités: dans des écoles-ateliers ou dans des ateliers-écoles? .....	21
4.2.3 L'ignorance du secondaire .....	21

4.3	Trois incertitudes .....	22
4.3.1	Statut des options du point de vue d'une garantie de continuité des études .....	22
4.3.2	Programme trop chargé? .....	24
4.3.3	Orientation floue ou précise? .....	24
<b>CHAPITRE V - CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES ET PRAGMATIQUES .....</b>		<b>27</b>
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>30</b>
<b>ANNEXE 1 - LISTE DES COURS DE SPÉCIALISATION .....</b>		<b>32</b>
<b>ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>38</b>
<b>ANNEXE 3 - VERSION ABRÉGÉE DES CRITERES DE LA COMMISSION .....</b>		<b>42</b>
<b>ANNEXE 4 - DEGRÉ DE "PARENTÉ" AVEC LE PROGRAMME 1411 - BIJOUTERIE- JOAILLERIE: D.E.P. DE 1350 HEURES DISPENSÉ AU SECONDAIRE .....</b>		<b>45</b>

"Ce sont les artistes qui fixent la  
présence des beautés de ce monde."  
Félix Leclerc

## PRÉSENTATION

Le Conseil des collèges recevait, le 7 février 1990, le cahier contenant le programme de Diplôme d'études collégiales en Techniques de métiers d'art (n<sup>o</sup> 573.01). Ce cahier comprend la grille des cours, obligatoires et optionnels, et la description des cours de concentration de chacun des neuf champs suivants: ébénisterie, céramique, joaillerie, impression textile, construction textile, maroquinerie, sculpture sur bois, verre, lutherie.<sup>1</sup>

S'agit-il d'un programme ou de neuf programmes? Formellement, il s'agit d'un seul programme à l'intérieur duquel les ensembles de cours et d'ateliers correspondant à chacun des neuf champs prennent le statut d'options.

L'histoire de ce programme explique certaines de ses particularités. En premier lieu, il repose sur une concertation de divers ministères: celui des Affaires culturelles, celui de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et, enfin, celui de l'Éducation devenu ultérieurement celui de l'Enseignement supérieur et de la Science. L'Avis au ministère de l'Éducation sur le plan de formation et de perfectionnement en métiers d'art<sup>2</sup> retrace bien la première phase d'étude et de discussion sur les métiers d'art de 1977 à 1983. La seconde phase découle des décisions contenues dans le Plan national de formation en métiers d'art<sup>3</sup>. La principale décision contenue dans ce plan avait pour effet de faire relever la formation

---

<sup>1</sup> On trouvera à l'annexe 1 la liste des cours de spécialisation, dont on peut assez aisément repérer la mise en séquence naturelle, suivant celle des neuf options dont il s'agit.

<sup>2</sup> Conseil des collèges, 8 juillet 1983.

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement collégial, août 1984, 2 tomes.

et le perfectionnement de "deux centres de formation en métiers d'art, le cégep du Vieux Montréal et le cégep de Limoilou"<sup>4</sup>. Le plan prévoyait aussi que le Ministère établisse des programmes d'État en métiers d'art. Le programme "Techniques de métiers d'art" qui fait l'objet d'une analyse dans cet avis répond à ce mandat.

La Commission de l'enseignement professionnel du Conseil des collèges a examiné le programme proposé. Elle a fondé son analyse sur l'importante documentation disponible<sup>5</sup>. De plus, par des rencontres avec les personnes étroitement associées à ce dossier, elle a concentré son attention sur les questions qui paraissaient insuffisamment éclaircies dans ces diverses sources d'information et d'analyse.

Le présent avis pose en premier lieu, la problématique appliquée à la formation collégiale en métiers d'art. Il reprend ensuite chacune des quatre questions majeures de la problématique. La conclusion permet, enfin, de rassembler les recommandations retenues par le Conseil des collèges.

---

<sup>4</sup> Op. cit., p. 40.

<sup>5</sup> Voir la bibliographie en annexe 2. La principale référence, du point de vue du programme, demeure l'étude de pertinence, réalisée en 1987, comprenant quatre volets. On remarque particulièrement, dans le volet comparatif de cette étude, la situation courante, dans le reste de l'Amérique du Nord et dans plusieurs pays d'Europe, de la formation en métiers d'art, placée ailleurs qu'au secondaire d'une part, et plutôt dans des établissements techniques qu'universitaires d'autre part; voir S. Ménard, Étude comparative de programmes de formation en métiers d'art, Québec, 1987, dans la série Étude de pertinence sur la formation initiale en métiers d'art, volet III.

## CHAPITRE I

### UNE PROBLÉMATIQUE PARTICULARISÉE

Les critères usuels qu'utilise la Commission de l'enseignement professionnel du Conseil des collèges dans l'examen de programmes nouveaux sont bien connus<sup>6</sup>. Cependant, les métiers d'art représentent un domaine relativement non conventionnel parmi les quelque cent quarante domaines dans lesquels on trouve des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. C'est pourquoi il a paru opportun de faire ressortir, dans un premier temps, les pôles principaux de questionnement qui paraissent particulièrement convenir aux métiers d'art. La question centrale porte naturellement sur la valeur du programme, mais elle en appelle d'autres.

Ce programme constitue-t-il un moyen excellent, très bon, passable, médiocre ou non fiable pour arriver aux fins de formation qu'on s'est proposées explicitement depuis six ans? Il serait presque impossible de répondre à cette question sans regarder en amont et en aval. Il faut, autrement dit, situer le programme en lien avec les besoins culturels et les perspectives économiques qui le concernent. Il faut l'enraciner dans une conscience claire des exigences actuelles de la pratique des métiers d'art. Il faut, enfin, s'arrêter quelque peu aux conditions de réussite que le programme impose, de par sa nature même, sur le terrain institutionnel et pédagogique. C'est pourquoi l'analyse du Conseil se concentrera sur quatre dimensions de la problématique de la formation collégiale en métiers d'art.

Première dimension: le besoin social et l'opportunité d'une telle formation. On protesterait bien haut, dans les médias et les entreprises, si les cégeps ne formaient pas de policiers et policières, de personnel technique de laboratoires médicaux et industriels, de techniciens et techniciennes en

---

<sup>6</sup> La version abrégée de ces critères se trouve à l'annexe 2.

administration, d'électrotechniciens. Pourtant, on n'a pas jeté de hauts cris jusqu'ici du fait qu'ils ne formaient pas de sculpteurs, d'artisans du verre, de céramistes, de luthiers. Si les collèges doivent dorénavant le faire, les critères traditionnels de placement avec, par exemple, employeurs-demandeurs et postes salariés à la clé du DEC spécialisé ne peuvent pas jouer. La pertinence du programme se pose, comme question, et se pose forcément de façon non conventionnelle.

Deuxième dimension de la problématique: comment l'assise professionnelle des métiers auxquels on veut former se caractérise-t-elle aujourd'hui? Sans répondre au moins partiellement à cette question, il serait difficile d'estimer correctement le potentiel du programme.

Troisième dimension: les caractéristiques du programme lui-même, soit communes à l'ensemble des programmes techniques du collégial, soit particulières. Quels sont les points forts de ce programme? A-t-il des points faibles?

Enfin, on abordera une quatrième dimension qui fait le pont, en quelque sorte, entre le programme et les deux premiers points examinés: contexte socio-économique, nature et conjoncture du rôle et du travail des créateurs et spécialistes en métiers d'art. Ceci conduira à examiner plus particulièrement la pédagogie convenant à ces formations et les moyens de sa mise en oeuvre.

## CHAPITRE II

### BESOIN SOCIAL ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La création d'un programme régulier repose d'habitude sur la recherche d'une convergence entre les aspirations individuelles, d'une part, et la demande sociale, d'autre part. On attribue une importance majeure et tout à fait justifiée aux chances de placement, aux débouchés sur le marché du travail. Déjà, par rapport à un tel contexte, la compétence et la formation en métiers d'art apparaissent comme non conventionnelles. En effet, une très grande partie des créateurs dans ce domaine sont des travailleurs indépendants. Il faut par conséquent penser plutôt aux chances qu'auront des diplômés de cégep de faire eux-mêmes leur place au soleil. De plus, les métiers d'art appartiennent socialement à une fonction de création et d'expression qui garde toujours sa raison d'être avant même qu'on discute de leur composante économique. En examinant le bien-fondé de ce programme, le Conseil des collèges touchera successivement les questions de raison d'être sociale, d'opportunité économique, d'enracinement territorial et, enfin, de viabilité professionnelle sur le plan économique.

#### 2.1 Les métiers d'art: bien-fondé culturel et viabilité économique

Les métiers d'art participent, avec les beaux-arts, la musique et les lettres, à une dimension d'expression et de création esthétique commune à toute société humaine. C'est une composante transculturelle de l'humanité, et en même temps un lieu qui reflète fortement les particularités des diverses sociétés. Toute société manifeste, en effet, une ou des façons d'apprécier ce qui est beau, et, du même souffle, une ou des façons de reconnaître et d'encourager la création, voire d'y orienter certains de ses membres. Ainsi, le Japon, pourtant très axé sur l'appropriation des techniques de pointe, attribue à certains de ses artisans un statut de patrimoine social analogue à celui qu'on attribue, en d'autres pays, à des lieux et à des monuments historiques.

Au plan social, la composante artistique et créative de la culture ne reste pas isolée de la composante production, usage et échange de biens. Ainsi en est-il pour les métiers d'art. Ils se situent à une sorte de carrefour. D'un côté, ils entrent dans le circuit de la production et de la vente; d'un autre côté, ils demeurent en deçà du mode industriel de production en série. Par ailleurs, ils maintiennent une liaison soutenue avec l'évolution des techniques applicables au matériau qu'ils privilégient. Avant de traiter de l'aspect économique des métiers d'art, on peut souligner le bien-fondé social et culturel d'un lieu d'acquisition de compétences incontestables dans ce domaine.

Du point de vue économique, le Conseil désire particulièrement souligner trois aspects de la question: l'importance du domaine des métiers d'art, les conditions de viabilité de l'exercice de ces métiers et, enfin, la dimension régionale.

L'importance économique des métiers d'art ressort en particulier de deux constats. En premier lieu, ceux-ci - tout comme les autres industries dites "culturelles" - constituent un champ qui emploie une abondante main-d'oeuvre si on le compare aux industries du secteur secondaire qui, elles, requièrent d'énormes capitaux et n'engendrent proportionnellement que peu d'emplois. En second lieu, on estime que les produits de métiers d'art vendus au Québec peuvent représenter une valeur économique de 200 millions de dollars annuellement, alors que la fraction de produits fabriqués au Québec ne constituerait environ que 15 % de ce chiffre de vente; ceci ne peut que mettre en valeur un potentiel de développement indiscutable.

Cela, toutefois, ne dispense pas de penser aux conditions de viabilité économique<sup>7</sup> de l'exercice des métiers d'art. Le Conseil considère qu'il faut donner aux collégiens et collégiennes formés en métiers d'art le maximum de chances de s'insérer dans la pratique professionnelle et organiser la formation en conséquence. Cela pourrait avoir trois types d'exigences. En premier lieu, qu'on équipe bien le futur artisan du point de vue des habiletés de gestion et de la sensibilisation au marketing. En second lieu, qu'on travaille en fonction de l'éventail de débouchés potentiels le plus large possible, aussi bien du côté plus industriel - conception de prototypes, de modèles - que du côté de la production artisanale, aussi bien, également, du côté diffusion, loisirs culturels que du côté plus commercial comme tel. Enfin, il faudrait envisager sérieusement qu'un élève puisse, en partant du collège, disposer de certaines oeuvres dans lesquelles il a investi son talent et sa créativité pour lui permettre une transition en douce vers une production indépendante.

L'expérience acquise ces dernières années dans le perfectionnement d'artisans et d'artisanes en exercice démontre un besoin considérable d'habiletés en gestion. Par ailleurs, même si des cours n'engendrent pas magiquement les attitudes et les propensions à l'action qui sont caractéristiques de l'entrepreneur, il est important qu'aussi bien le recrutement que la formation fassent place à la valeur d'attitudes entrepreneuriales. La situation des artisans et artisanes est délicate dans des contextes économiques toujours fluctuants. Il faut, d'une part, ne pas cacher cette difficulté aux aspirants

---

<sup>7</sup> Voir Etude de pertinence sur la formation initiale en métiers d'art, volet IV, rapport du Centre de formation et de consultation en métiers d'art, Institut de métiers d'art, juin 1987; "La majorité de notre échantillon cible vit de sa production. A ce sujet, il ressort que plus l'artisan augmente son degré de formation professionnelle, moins il a recours à d'autres sources de revenus extérieurs à la pratique de son métier. De notre échantillon, 70% ont un ou deux employés et réalisent de la vente en gros. Un nombre croissant (28% en 1977 et 52% en 1986) d'artisans disent posséder une entreprise légale. Ces entreprises ont en majorité moins de sept ans d'existence", p. 17.

et surtout, d'autre part, essayer de mettre en place chez eux les dispositions et les habiletés qui les rendront moins dépendants de telles fluctuations.

## 2.2 Les métiers d'art et les régions

Il importe, en dernier lieu, de tenir compte des liens entre le développement régional et le développement des métiers d'art, d'autant plus que les formations offertes dans le cadre d'un diplôme d'études collégiales sont destinées à relever, conformément au Plan national de formation en métiers d'art<sup>8</sup>, de centres situés à Montréal et à Québec. Des régions dépendant fortement de l'industrie touristique et peu avantagées, du point de vue de la production industrielle, par des coûts élevés de transport vers les grands marchés, ont tout intérêt à viser, comme créneau, des produits "haut-de-gamme" pour lesquels les coûts de transport sont négligeables. Les produits de métiers d'art en sont justement. On ne peut pas, non plus, bien piloter la formation professionnelle en métiers d'art en laissant pour compte des acquis comme certaines compétences amérindiennes dans l'un ou l'autre domaine, ou des traditions locales comme celles de Saint-Jean-Port-Joli dans la sculpture sur bois. C'est pourquoi le Conseil attirera l'attention, plus loin, sur des aspects de l'organisation de la formation et du programme qui aideraient à prendre en compte les besoins et le potentiel des diverses régions du Québec. Il faut appuyer la formation sur la compétence des artisans, comme le programme proposé l'entend; le tableau suivant, qui indique la répartition régionale des artisans dans un certain nombre de domaines visés par le programme, sensibilise particulièrement à la prise en compte des régions.

---

<sup>8</sup> Tome I, p. 51.

DISTRIBUTION DES ARTISANS  
SELON LES RÉGIONS: 1986

RÉGION FAMILLE	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	TOTAUX
01 Bois	19	11	145	6	13	134	-	17	30	-	375
02 Cuir	5	4	25	11	6	58	5	3	45	-	162
03 Encres & colorants	1	4	19	7	4	92	10	16	10	-	163
04 Fibres & tissus	27	13	68	17	9	207	50	21	25	-	437
05 Métaux et minerais	5	7	20	3	8	155	9	12	10	-	229
08 Silicates	30	38	51	23	25	218	39	10	69	-	503
09 Verre	dans sili- cates										
10 Multi-disciplinaires & autres matériaux	12	3	4	5	2	34	-	3	32	-	95
TOTAL DES RÉGIONS	99	80	332	72	67	898	113	82	221	-	1 964

Statistiques provenant des deux études Structuration des corps de métiers dans le domaine des métiers d'art, produites par les Commissions de formation professionnelle de l'Est et de l'Ouest en 1986.

Source: Louise Saint-Pierre, Etude de pertinence sur la formation initiale en métiers d'art, volet 1, juin 1987, p. 5.

Il apparaît au Conseil qu'une grande part de la canalisation adéquate des ressources de formation en direction du développement régional repose sur l'articulation soignée du perfectionnement et de la formation de base. Pour tenir compte d'une telle préoccupation, une collaboration s'imposera entre les deux collèges responsables de dispenser le programme de Techniques des métiers d'art (Limoilou et Vieux Montréal) et d'autres collèges situés dans des régions moins centrales.

En terminant, il n'est pas inutile de remettre le développement des métiers d'art dans le contexte des échanges commerciaux. Il ne répugne pas que les créations d'autres régions et d'autres pays trouvent preneur ici, si les nôtres en font autant ailleurs. L'originalité et la vitalité culturelle québécoise peuvent et doivent rayonner, y compris par et dans les métiers d'art. Le fait que 20 % de la clientèle potentielle du programme proviennent, d'après l'étude d'opportunité,<sup>9</sup> des milieux allophones, ne fait que confirmer le potentiel de rayonnement extérieur dans ce domaine.

---

Le Conseil des collèges considère comme incontestable le bien-fondé d'un programme menant au diplôme d'études collégiales en métiers d'art. Advenant son approbation, le Conseil recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science,

**de veiller à ce que le contenu du programme, sa présentation elle-même et son mode de mise en oeuvre tiennent bien compte de sa raison d'être culturelle, des facteurs favorables à la viabilité économique de l'exercice des métiers d'art et, enfin, du potentiel de développement régional lié aux métiers d'art;**

---

<sup>9</sup> Op. cit., volet 4, p. 30.

**d'inciter les collèges de Limoilou et du Vieux Montréal, en collaboration avec des collèges de diverses régions, à répondre aux besoins de perfectionnement des artisans de ces régions.**

## CHAPITRE III

### DIVERSITÉ DES COMPÉTENCES EN MÉTIERS D'ART

Le Conseil considère comme incontestable la raison d'être d'un programme de formation en métiers d'art dans une large gamme de voies de création artistique. Les considérations du chapitre précédent l'établissent clairement. Cependant, il n'est pas facile de passer directement de ces considérations à une opinion bien fondée sur le contenu d'un tel programme. C'est pourquoi, avant d'aborder le contenu du programme soumis à l'avis du Conseil, il convient de s'attarder un peu à l'artisan et l'artisane. De quelle sorte de compétences ont-ils besoin? S'il est vrai qu'un programme de métiers d'art demeure forcément atypique par rapport à la majorité des programmes de formation technique, à quoi cela tient-il? Il faut examiner quel ensemble de compétences met en oeuvre un artisan productif et reconnu pour guider en conséquence l'élaboration ou l'évaluation d'un programme de formation.

#### 3.1 Diversité des compétences

Les artisans sont proches des artistes, mais n'ont pas tout à fait les caractéristiques des personnes engagées dans les "arts visuels": la peinture, le dessin, etc. Les artisans sont également proches des techniciens, car ils fabriquent et produisent, mais se tiennent en même temps à l'écart d'eux, dans une zone non totalement technicisée de fabrication, où la marque personnelle peut s'exprimer et transparaître. Les artisans sont aussi très fréquemment proches des responsables de micro-entreprises, sans être principalement des gestionnaires. Enfin, les artisans professionnels se caractérisent par le fait que leur "production-création" constitue leur occupation principale.

La proximité de l'artisan et de l'artiste invite en particulier à tenir compte des analogies étroites de leur situation. En matière de professionnalisme,

les critères académiques de reconnaissance professionnelle ne tiennent plus, à partir du moment où l'"académisme" n'a plus bonne presse, dès avant la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, les critères du marché, c'est-à-dire des ressources tirées de son art par l'artisan, tiennent plus ou moins. C'est nettement faute de mieux qu'on oppose "professionnel" à "amateur" d'après le fait qu'il s'agit d'une occupation principale ou marginale. Il est certes paradoxal, dans ce contexte, d'observer en 1990 que la peinture vendue le plus cher à ce jour est justement de Van Gogh, un artiste qui n'a pratiquement rien récolté pour son oeuvre. On ne pourrait évidemment pas dire la même chose de Dali ou de Picasso.

Les rares enquêtes de sociologie de la profession artistique jettent tout de même un éclairage sur la situation, partiellement analogue, des métiers d'art. En comparant les données de tout un ensemble de pays développés, Raymonde Moulin dégage par exemple de fortes convergences: "dans tous les pays occidentaux, les artistes plasticiens se recrutent majoritairement dans les catégories sociales élevées et, dans une proportion importante, ils ont vécu dans des familles d'artistes"<sup>10</sup>. Les mêmes enquêtes soulignent la fréquence élevée d'études spécialisées, ne débouchant toutefois pas toujours sur un diplôme... Elles soulignent par ailleurs le caractère aléatoire de "la carrière". "Dans tous les pays occidentaux, les artistes, en majorité, se considèrent comme professionnels, mais seule une minorité parvient à vivre de l'activité artistique (...). L'attrait exercé par la profession d'artiste apparaît comme indépendant des conditions d'exercice d'une profession caractérisée par la précarité et l'extrême inégalité des revenus et de la notoriété".<sup>11</sup> Malgré des différences certaines entre les "artistes" et les artisans, une certaine analogie demeure, et ces enquêtes attirent l'attention sur des éventualités à prendre en compte dans l'offre de formation.

---

<sup>10</sup> Raymonde Moulin, *L'artiste: de l'oeuvre à la signature*, dans *Encyclopedia Universalis, Supplément, Les enjeux*, Paris, 1990, vol. 1, pp. 143-144.

<sup>11</sup> Ibid.

La non-symétrie du programme collégial des métiers d'art avec la majorité des autres programmes ressort en particulier de la précarité des débouchés, d'une part, et de l'importance relative du diplôme, qui, d'autre part, ne sert pas de billet d'entrée dans une fonction bien définie au sein d'une entreprise. Le Conseil tire principalement, des exigences de la pratique réussie des métiers concernés, une leçon sur l'excellence à poursuivre et sur la gamme des compétences complémentaires à développer.

Les deux centres de formation en métiers d'art dont dispose le Québec doivent être des centres d'excellence. Si, en tant qu'équivalents, à eux deux, d'une Ecole supérieure d'arts appliqués, ces deux centres sont greffés au réseau collégial, c'est qu'ils comprennent une composante technique très importante. Les deux centres doivent, par simple respect pour leurs élèves et en toute lucidité à l'égard de l'excellence qui permet de percer dans son art, viser une qualité élevée. Ils doivent à la fois rayonner au-delà des frontières et recevoir chez eux des artisans étrangers de renommée mondiale.

Compte tenu de la réalité actuelle bien concrète des métiers d'art, la formation doit alimenter non seulement la compétence technique, mais aussi bien contribuer à stimuler et à développer la créativité, et, en même temps, à alimenter une compétence organisationnelle et économique qui donne des chances raisonnables au diplômé.

La nature même de la profession, et la conjoncture qui caractérise l'exercice de la profession, portent le Conseil des collèges à croire que la meilleure formation "initiale" appelle une triple compétence: une capacité de créativité alimentée par une formation artistique au sens fort; une compétence technique assurée, parfaitement à jour et suffisamment polyvalente; enfin, une compétence "entrepreneuriale" en gestion et en marketing.

### 3.2 Exigences d'une gamme de compétences

Le Conseil désire, dans le contexte de ces quelques considérations, souligner certains corollaires qui demeurent proches de l'articulation entre les caractéristiques de la profession et les caractéristiques souhaitables de la formation.

Premièrement, en matière de recherche et de développement. Le ministère des Affaires culturelles a investi substantiellement, ces dernières années, dans l'équipement d'écoles-ateliers adéquates. Si le programme menant au diplôme d'études collégiales en métiers d'art démarre prochainement, il sera d'autant plus important que ce Ministère puisse graduellement affecter les ressources requises à la recherche et au développement, lesquels peuvent enrichir et relancer à la fois la pratique des métiers d'art et la formation. Dans ce contexte toutefois, les centres de formation rattachés à deux cégeps doivent être considérés comme des départements universitaires ou des facultés. En effet, ils constituent le plus haut niveau de qualification spécialisée. De ce fait, leur rôle de contribution à la recherche et au développement peut avoir une ampleur certaine, avec le soutien institutionnel adéquat de leurs collègues d'appartenance. Il serait tout à fait déplorable que des efforts de recherche et de développement du ministère des Affaires culturelles en matière de métiers d'art négligent la synergie qui a joué jusqu'ici entre ce ministère et celui de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il faut bien plutôt viser le renforcement de la collaboration, y compris par le biais des ressources que la Direction générale de l'enseignement collégial consacre à la recherche et au développement.

Deuxièmement, en matière de recrutement. Si un collégien ou une collégienne trouve sa voie vers les métiers d'art en cours d'études collégiales en arts plastiques, ou en lettres, ou ailleurs, y aurait-il là un parcours non conforme aux normes, à exclure autant que possible? Au contraire. Quel que soit le moment de leur décision, il y a intérêt à recruter des gens très

décidés et motivés, qu'on les sélectionne sur travaux, par entrevues ou autrement. Puisqu'il faut, au terme de la formation, des attitudes fonceuses et entrepreneuriales, il faut surtout se garder de laisser des élèves aborder cette formation comme une sorte de refuge chaleureux, en entretenant l'idée romantique de l'artiste d'autant plus écarté socialement qu'il est plus créatif. Les candidats méritent qu'on ne leur cache pas les exigences très particulières de ce programme, la persévérance et le haut degré de créativité sans lesquels on a très peu de chances d'une authentique carrière d'artisan. L'admission doit reposer sur une excellente information préalable concernant les aptitudes nécessaires et le type d'organisation des études.

Troisièmement, en matière d'accès aux sommités dans les divers domaines. Il paraît indispensable de ménager une petite fenêtre sur le terrain international tout au moins pour les éducateurs. Il paraît souhaitable aussi de mettre de temps en temps les élèves en contact avec des artisans largement reconnus.

Dernier corollaire: la diversité des débouchés. Si la formation de base joue sur une triple compétence, tous et toutes n'appliqueront pas nécessairement leur talent exactement dans les mêmes fonctions. Il y a des besoins dans la restauration des oeuvres, l'expertise, l'éducation, la promotion et pas seulement dans la création. Certains violons de l'école française de lutherie fabriqués au XIX<sup>e</sup> siècle ont quitté des greniers québécois pour une bouchée de pain, faute d'expertise à détecter leur extrême valeur instrumentale et artistique! Et ce n'est pas parce que s'élargit et s'accroît le patrimoine collectif que seule la création inédite a sa place au soleil.

## CHAPITRE IV

### REGARD SUR LE PROGRAMME PROPOSÉ

En toute logique, on s'attendrait à deux réponses possibles d'un organisme consultatif au sujet de l'approbation ministérielle d'un programme révisé: un oui ou un non en termes de recommandation. Cependant, une logique plus nuancée comprend plutôt quatre termes: oui parce que..., oui malgré..., non parce que..., non malgré... Autrement dit, la recommandation positive du Conseil sur le programme s'appuie sur des raisons qui méritent d'être écrites, mais elle s'assortit de nuances, de questions en suspens. Si le Conseil exprime également certaines réticences, cela tient à la possibilité pragmatique de contribuer à remédier aux faiblesses éventuelles.

#### 4.1 Les points forts du programme

Le programme de Techniques de métiers d'art soumis à l'examen de la Commission de l'enseignement professionnel a d'abord la grande qualité d'associer et de bien combiner les trois grandes visées de compétences à développer que retient le chapitre précédent: développement de la compétence artistique et de la créativité, maîtrise des techniques propres à un métier d'art, initiation élémentaire à la gestion et au marketing dans un esprit d'"entrepreneurship".

Le Conseil souligne particulièrement son appréciation de l'espace de jeu et de l'importance accordés à ce qu'on pourrait appeler la troisième compétence. Il va de soi que ni la compétence artistique ni la compétence technique ne risquaient d'être oubliées! Cependant, en ouvrant aussi l'horizon de la formation sur l'entreprise et l'entrepreneur,<sup>12</sup> ce programme de diplôme

<sup>12</sup> Voir en particulier les cours Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale (401-117-89), Marketing en métiers d'art (401-717-89), Implantation d'une entreprise artisanale (573-520-89) et Projet de fin d'études (573-610-89).

d'études collégiales comble un besoin que d'autres domaines de compétence technique gagneraient aussi à satisfaire. On dégage de certaines statistiques économiques la conclusion qu'un bon quart des nouvelles entreprises créées au cours des cinq dernières années auraient été mises sur pied par des sortants des programmes de métiers du secondaire<sup>13</sup>. Dans le contexte de placement difficile au terme de plusieurs cheminements collégiaux de qualification technique, le réseau collégial ne peut-il pas contribuer, lui aussi, à l'émergence d'entreprises, par la formation qu'il offre?

La seconde qualité essentielle du programme réside dans la source et la crédibilité de la fraction majeure des cours de spécialisation. Ils ont été mis au point à partir des compétences et de l'expérience d'artisans reconnus, bien au fait de la pratique actuelle. La façon de constituer le programme de ces cours assure suffisamment les intéressés au sujet de trois qualités essentielles: qu'ils soient suffisamment complets ou larges dans leur propos, qu'ils soient bien équilibrés dans l'importance relative accordée aux divers éléments et, enfin, qu'ils soient "à jour", tout à fait en prise avec l'état présent de la pratique.

Une troisième qualité majeure du programme consiste en la place très importante conférée à la pratique. La pondération des cours de spécialisation, dans les neuf sous-ensembles de cours correspondant aux neuf métiers d'art visés, assure une place considérable à la pratique supervisée, et c'est très bien.

Une quatrième qualité paraît ressortir aux yeux d'analystes pas forcément spécialistes de ces métiers: le degré de regroupement de spécialités ayant des affinités. On retient neuf voies, et non douze ou quinze, ou bien quatre ou cinq. Dans le domaine des tissus et vêtements, dans le domaine du verre

---

<sup>13</sup> Conférence de M. Jules Desrosiers, du ministère de l'Éducation, Rimouski, le 14 février 1990.

et dans celui de la maroquinerie en particulier, on aurait pu diviser encore plus en sous-spécialités. Il paraît judicieux de ne pas avoir atomisé au maximum les voies de formation entre pratiques apparentées.

Un autre trait de ce programme paraît très positif: sa concordance planifiée avec des attestations d'études collégiales qui tiennent compte des contraintes de temps et de ressources de personnes qui laissent le marché du travail pour se former. Le Conseil est tout à fait favorable à la structuration de certaines formations professionnelles en modules ou en étapes bénéficiant d'une reconnaissance formelle des acquis. Si l'on met en oeuvre de tels outils de souplesse dans le champ des métiers d'art, ceci n'est pas dépourvu d'intérêt pour bien d'autres champs. Il paraît ici très judicieux d'avoir prévu le découpage potentiel du programme en deux attestations d'études collégiales, et remarquable d'avoir intégré aux AEC une composante de formation générale analogue à celle du DEC.

Le Conseil note avec intérêt l'attention portée aux notions et aux attitudes relatives à la santé et à la sécurité au travail dans les programmes de cours pertinents.

Au-delà de ces points forts sur des questions essentielles, le Conseil désire souligner des faiblesses apparentes et des questions apparemment non résolues. Si ces mentions touchent des points mal discernables dans la documentation fournie mais réglés par ailleurs, tant mieux. Si tel n'est pas le cas, ces remarques doivent être perçues et reçues comme l'indication d'améliorations potentielles souvent très peu problématiques.

## 4.2 Faiblesses soupçonnées

Les points soulevés ci-dessous ne sont pas tous exclusifs au programme de métiers d'art. Certains d'entre eux renvoient donc potentiellement à des actions des établissements qui seraient bénéfiques à l'apprentissage des métiers d'art en même temps qu'à bien d'autres.

### 4.2.1 La spécialisation: le coeur mais non le tout du programme

Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis l'adoption du Règlement sur le régime pédagogique du collégial, on essaie d'éviter, dans la mise en oeuvre des programmes, un cloisonnement exagéré entre trois "blocs" de cours: obligatoires, complémentaires et de concentration. On tente de favoriser une convergence de l'ensemble des interventions éducatives vers des objectifs de formation qui inspirent et les cours de concentration et les autres. Dans la mise en oeuvre, on parle volontiers, dans ce contexte, d'"approche-programme", par opposition, sans doute à "approche-spécialité"... Dans la conception de programmes nouveaux ou la révision de programmes anciens, ceci conduirait naturellement à poser des objectifs de programme, dont les uns sont très directement servis par les cours et ateliers de la spécialité, tandis que d'autres sont également dans la lunette des cours obligatoires et de divers cours complémentaires possibles. Le projet de programme révisé d'études collégiales en sciences humaines, par exemple, dispose d'un tel ensemble d'objectifs de formation que prennent en compte les objectifs particuliers aux divers cours.

Le programme de techniques de métiers d'art, dans sa forme actuelle, s'en tient à l'énoncé réglementaire, en quatre lignes, de ce qui se trouve hors concentration, sans plus. S'il doit y avoir une certaine synergie sans confusion, une certaine convergence sans réduction mutuelle, entre la concentration et le reste des apprentissages, il serait utile que le texte officiel du programme mette déjà un peu sur cette piste les équipes éducatives

qui se l'approprient et les étudiants et étudiantes qui le choisissent. L'art puise directement aux mêmes sources que la littérature et la philosophie, beaucoup plus directement que la technique. Encore y a-t-il intérêt à s'équiper pour intéresser l'étudiant à toute la richesse des études collégiales.

#### 4.2.2 Des cours de spécialités plus aisément applicables en écoles-ateliers qu'en ateliers-écoles

A l'origine de la démarche de préparation de ce programme, on avait émis l'hypothèse de deux modes possibles de formation pratique: celui de l'école-atelier, assez semblable à un véritable atelier pour y vivre une pédagogie de compagnonnage, pour ainsi dire, et celui d'un atelier-école, c'est-à-dire d'un atelier qui demeure principalement un lieu de création et de production en assumant en plus une fonction de formation. Les programmes des cours de spécialités sont sans doute aisément organisables en école-atelier. Toutefois, au dire de personnes familières avec les divers domaines concernés, ces programmes sont plus difficiles à prendre en charge dans le cadre d'un atelier-école. Pour donner aussi sa chance à cette formule, il faudrait sans doute une reformulation plus synthétique des objectifs d'apprentissage, de sorte que ceux-ci se prêtent à des mises en séquence plus souples.

#### 4.2.3 L'ignorance du secondaire

Le programme de métiers d'art se place de diverses façons sur des terrains jusqu'ici occupés par l'enseignement professionnel secondaire, en joaillerie, en sculpture sur bois, par exemple. A l'égard de la formation professionnelle secondaire, il paraît un peu anormal que le programme collégial ne fasse pas le point, dans un préambule quelconque, sur les substitutions, les parallélismes et les doubles emplois si l'on en prévoit effectivement, sur la reconnaissance des acquis, etc. Un document récent du ministère de

l'Éducation<sup>14</sup> proposait même la relance du programme secondaire de sculpture sur bois, présentement autorisé mais dépourvu d'élèves. Le Conseil des collèges a souligné, dans son rapport récent sur L'harmonisation du secondaire et du collégial, l'importance de la concertation à la fois au palier des décisions de planification et entre chargés de la mise en oeuvre des programmes. Ce nouveau programme confirme tout à fait le caractère indispensable d'une harmonisation adéquate. La Commission de l'enseignement professionnel a eu l'occasion de faire examiner les parentés entre formation secondaire et formation collégiale en joaillerie. Les indications qui en ressortent, en annexe 4, accèdent tout à fait l'importance de bien se situer par rapport aux formations professionnelles secondaires apparentées.

### **4.3 Trois incertitudes**

Sur quelques points, l'analyse du programme ne parvient pas à lever totalement l'une ou l'autre inquiétude. Il s'agit moins, cependant, de faiblesses comme telles, que d'incertitudes, de questions en suspens que d'autres intervenants pourront sans doute régler.

#### **4.3.1 Statut des options du point de vue d'une garantie de continuité des études**

Le terme d'"option" prend actuellement un sens nouveau, dans le contexte de ce programme tout comme dans le programme récemment révisé de Techniques administratives. En effet, jusqu'ici, le mot "option" s'appliquait au sens propre à un cours plutôt qu'à un ensemble de cours. De plus, le mot "option" sous-entendait "cours au choix de l'élève", tandis que l'instauration de cours au choix des établissements ne pourra pas ne pas engendrer un sens supplémentaire à discerner d'après le contexte.

---

<sup>14</sup> "Réévaluer la possibilité de rétablir le programme de sculpture sur bois"... , Arts appliqués, Orientations pour le développement du secteur, Document de consultation, Québec, Ministère de l'Éducation, 1989, p. 89.

Dans le programme de Techniques de métiers d'art, on appelle options dans un programme unique chacune des neuf spécialités visées. Chacune dispose d'une séquence propre de cours de spécialisation, au-delà de quelques cours présents dans chaque spécialité. Enfin, dans une spécialité particulière, la majeure partie des cours sont nécessaires, mais un certain nombre sont possibles sans être strictement requis; on pourrait les appeler des cours optionnels proprement dits de la spécialisation.

L'appellation "options", à l'intérieur d'un programme unique de métiers d'art, appliquée à des choses aussi différentes que la lutherie et la poterie, ne répugne pas forcément. Elle appelle cependant des clarifications.

En effet, la simplicité n'est qu'apparente derrière l'opposition cours obligatoire - cours optionnel. Les cours de laboratoire médical sont obligatoires si on choisit cette formation et dès lors qu'on la choisit. L'ambiguïté de l'appellation "option" pour l'ensemble des cours de poterie - à la fois obligatoires et optionnels - vient d'une latitude supplémentaire que pourrait se donner l'établissement de les donner ou non suivant l'importance de la demande.

Puisque l'ensemble des cours de poterie est assimilé à une "option", l'étudiant qui a trois sessions d'études derrière lui devra-t-il supposer que le collège peut toujours décider de ne pas offrir la quatrième session, ou par la suite la cinquième, puisqu'il s'agit d'une option? S'il ne s'agit pas là d'une ambiguïté fictive, il importe au plus haut point de la lever. Si le collège s'engage à mener à terme une formation spécialisée dans laquelle il a permis à des élèves de s'engager, il faudrait certes l'exprimer d'autant plus clairement que le terme d'option n'évoque pas, dans son usage coutumier, un tel degré de fiabilité.

#### 4.3.2 Un programme trop chargé?

Une autre interrogation mérite sans doute qu'on l'exprime: ce programme, prévoyant quelque chose comme 42 à 48 heures-semaine de travail d'apprentissage par trimestre, serait-il trop chargé? Bien sûr, il n'est pas seul dans son cas. S'expose-t-il, de ce fait, à inciter les élèves à cantonner dans le superficiel une partie de leur travail personnel?

Dans un programme analogue dispensé en Ontario, la "charge" de l'élève consiste en ce qu'on appelle, sur une base hebdomadaire, 20 "heures-contact", quitte pour l'élève à passer beaucoup d'heures libres dans l'atelier, sur une base personnelle<sup>15</sup>. Il y aurait peut-être lieu d'interroger l'efficacité d'un très grand nombre de périodes d'enseignement et de pratique encadrée. Stimule-t-on nécessairement mieux l'apprentissage par des horaires très lourds, ou un phénomène analogue à la loi économique des rendements décroissants ne devrait-il pas guider les éducateurs en cette matière? Si le nombre prévu de périodes est trop intimement lié à l'allocation des ressources requises, il faut sans doute souhaiter que la charge de travail des élèves soit traitée avec souplesse, optimisée plutôt que maximalisée, sans qu'il en découle forcément une perte de ressources pour les établissements.

#### 4.3.3 Orientation floue ou précise?

Suivant une pratique quelque peu diverse entre les deux centres spécialisés de formation, les nouveaux élèves aborderont l'option qu'ils choisissent dès leur entrée au cégep à un endroit, tandis qu'à l'autre, le premier trimestre fournira un délai pour faire mûrir leur décision d'orientation, des métiers d'art comme domaine large à un métier d'art en particulier. La coexistence de ces deux façons de voir et de faire soulève une certaine inquiétude. On

---

<sup>15</sup> Information obtenue du Collège Georgian. Les informations obtenues du Collège Sheridan vont dans le même sens.

peut se demander si l'expérience des premières années d'application du programme ne pourrait pas normalement permettre de lever l'incertitude sur la façon préférable de procéder en cette matière.

---

Toutes ces observations peuvent paraître assimiler indûment le programme de métiers d'art à un programme courant d'études techniques. Il faut se rappeler au contraire que, depuis le début de la démarche d'élaboration de ce programme, l'on tenait à garder centrale et prépondérante la référence aux artisans en exercice en ce qui concerne la formation et le perfectionnement. Les propositions qui suivent s'inscrivent dans cet esprit.

Se basant sur des sources documentaires importantes (voir la bibliographie en annexe 2), sur les rencontres avec des experts que la Commission de l'enseignement professionnel a pu tenir et sur l'analyse du programme, le Conseil des collèges:

- 1<sup>o</sup> recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'approuver le programme proposé de diplôme d'études collégiales en Techniques de métiers d'art (573.01);
- 2<sup>o</sup> recommande également de l'amender légèrement en vue de son approbation
  - a) en clarifiant ses rapports avec des formations apparentées offertes par les commissions scolaires, particulièrement du point de vue de la reconnaissance des acquis advenant l'admission de candidats ou candidates ayant un DEP<sup>16</sup> ou une ASP<sup>17</sup> pertinentes;

---

<sup>16</sup> Diplôme d'études professionnelles.

<sup>17</sup> Attestation de spécialisation professionnelle.

b) en explicitant les objectifs de formation du programme considéré globalement;

c) en clarifiant les garanties de continuité ou les risques de discontinuité liés au statut d'option des diverses formations spécialisées;

3° recommande enfin au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de favoriser, au cours des premières années d'application du programme, son adaptation à la formule de l'atelier-école d'une part, et un réexamen du caractère adéquat ou inadéquat de la charge de travail des élèves.

## CHAPITRE V

### CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES ET PRAGMATIQUES

L'instauration de ce programme dans l'enseignement collégial illustre la visée d'une formation fondamentale, qui n'escamote pas l'arrière-plan culturel et la maturation sociale et civique dont tout l'enseignement collégial se préoccupe. Elle manifeste une visée de formation plutôt intégrée, entre théorie et pratique, art et technique, production et gestion, que trop analytique, trop décalquée d'une liste atomisée de savoir-faire. Cela dit, il ne revient pas normalement à l'examen d'un programme tel que celui-ci de traiter de la pédagogie correspondante, et ce n'est que du fait de particularités évidentes de ce programme que le Conseil des collèges désire attirer l'attention sur un point particulier qui a aussi des implications sur l'implantation du programme.

Comment en effet éviter de centraliser les ressources d'une telle façon qu'on appauvrisse des régions moins centrales? Comment répondre aux besoins de tout petits nombres d'élèves sans encourir des coûts prohibitifs? Comment garder un rapport constant et dynamique avec les artisans de marque qui ne sont pas des professeurs, et ne sont pas non plus forcément à Québec ou à Montréal? A la clé de telles questions pragmatiques et de grande conséquence, il y a sans doute une option pour une pédagogie coopérative, ou même carrément en alternance dans certains cas. De ce point de vue, la capacité de s'allier la collaboration d'artisans indépendants par la formule d'atelier-école pour des composantes importantes de la formation est cruciale.

Bien sûr, cela peut être plus facile à organiser si tout se passe dans l'école-atelier, assimilable à un laboratoire d'électrotechnique ou d'informatique. Cependant, la contrainte du nombre d'élèves par groupe risque de devenir étouffante. On s'est arrêté jusqu'ici au nombre 12, considéré comme maximal par les uns en école-atelier, considéré comme normal et quasi minimal

par les autres aux fins de financement. Advenant des abandons trop nombreux, ceux et celles qui voudraient continuer se trouveront peut-être laissés pour compte. Le système de contrats de formation avec des artisans dans le cadre de l'"atelier-école" échappe à cette difficulté.

La formule atelier-école a aussi l'avantage de pouvoir rayonner en région et tirer parti des régions. Elle s'allie très bien aux impératifs de développement régional.

Dans la mesure où cette formule rend les collèges visés moins vulnérables aux inconvénients de tout petits nombres<sup>18</sup>, sa possibilité concrète, en parallèle avec les écoles-ateliers qui sont requises de toutes façons pour le perfectionnement des artisans et artisanes, peut aider à éviter un recrutement qui force un peu le choix personnel d'"option" sous l'impératif des groupes minima.

Une dernière remarque s'impose, pour tenir compte de circonstances forcément aléatoires du passage à la vie active et à l'autonomie économique des diplômés en métiers d'art. Il faudrait établir d'avance, et de façon plutôt généreuse que mesquine, la possibilité qu'auront les diplômés de considérer comme leur appartenant des oeuvres dont la matière première a pu faire partie des fournitures courantes d'un atelier, et qui ont pu être produites à l'aide du matériel et des appareils du collège.

---

18

On peut souligner en passant que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a pris en compte, jusqu'ici, un autre effet indirect des petits nombres, en allouant pour les enseignements à la leçon quelques périodes rémunérées permettant aux formateurs de participer à des rencontres pédagogiques et organisationnelles. Même si ce besoin n'est pas exclusif au domaine des métiers d'art, il a des chances d'y demeurer passablement vital.

**Le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de promouvoir les pratiques de pédagogie coopérative dans l'apprentissage collégial des métiers d'art et de développer l'usage d'ateliers-écoles qui favorisent le rayonnement régional du programme.**

Attendu, par ailleurs, le potentiel de développement régional par les métiers d'art, attendu également les ressources que peuvent réserver les commissions de formation professionnelle régionales à la formation des adultes en métiers d'art, il y a lieu de souligner de nouveau l'importance des partenariats recommandés précédemment (au point 2.2), entre les centres de formation en métiers d'art et les collèges desservant les autres régions.

## **CONCLUSION**

La Commission de l'enseignement professionnel a réalisé l'examen et l'analyse du programme de diplôme d'études collégiales en Techniques de métiers d'art. Les conclusions qu'elle a tirées de ses travaux conduisent le Conseil des collèges à exprimer quelques recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Son avis positif à l'égard du programme est assorti de considérations qui concourent, dans son esprit, à la qualité de l'éducation collégiale.

**En premier lieu, donc, le Conseil recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:**

**de veiller à ce que le contenu du programme, sa présentation elle-même et son mode de mise en oeuvre tiennent bien compte de sa raison d'être culturelle, des facteurs favorables à la viabilité économique de l'exercice des métiers d'art et, enfin, du potentiel de développement régional lié aux métiers d'art;**

**d'inciter les collèges de Limoilou et du Vieux Montréal, en collaboration avec des collèges de diverses régions, à répondre aux besoins de perfectionnement des artisans de ces régions.**

**En second lieu, le Conseil des collèges**

**1<sup>o</sup> recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'approuver le programme proposé de diplôme d'études collégiales en Techniques de métiers d'art (573.01);**

- 2<sup>o</sup> recommande également de l'amender légèrement en vue de son approbation
- a) en clarifiant ses rapports avec des formations apparentées offertes par les commissions scolaires, particulièrement du point de vue de la reconnaissance des acquis, advenant l'admission de candidats ou candidates ayant un DEP<sup>19</sup> ou une ASP<sup>20</sup> pertinents;
  - b) en explicitant les objectifs de formation du programme considéré globalement;
  - c) en clarifiant les garanties de continuité ou les risques de discontinuité liés au statut d'option des diverses formations spécialisées;
- 3<sup>o</sup> recommande enfin au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de favoriser, au cours des premières années d'application du programme, son adaptation à la formule de l'atelier-école d'une part, et un réexamen du caractère adéquat ou inadéquat de la charge de travail des élèves.

En dernier lieu, le Conseil des collègues

recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de promouvoir les pratiques de pédagogie coopérative dans l'apprentissage collégial des métiers d'art et de développer l'usage d'ateliers-écoles qui favorisent le rayonnement régional du programme.

---

<sup>19</sup> Diplôme d'études professionnelles.

<sup>20</sup> Attestation de spécialisation professionnelle.

**ANNEXE 1**

**Liste des cours de spécialisation**

573.01

plus les cours suivants:

401-938-77	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
401-717-89	MARKETING EN MÉTIERS D'ART	3-1-2	2
401-117-89	INTRODUCTION À LA GESTION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE	2-1-1	1 1/3
570-133-89	CRÉATIVITÉ ET RÉOLUTION DE PROBLÈMES	1-2-1	1 1/3
511-703-89	ÉLÉMENTS DE CONCEPTION VISUELLE	1-4-2	2 1/3
511-XXX-89	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 1/3
511-XXX-89	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR	1-2-2	1 2/3
520-703-89	HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS	3-0-3	2
573-520-89	IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE	3-0-2	1 2/3
573-129-89	EXPLORATION PROFESSIONNELLE EN MÉTIERS D'ART	1-3-1	1 2/3
et			
573-110-89	MATÉRIAUX ET TECHNIQUES EN MÉTIERS D'ART I	1-3-1	1 2/3
ou			
573-110-89	MATÉRIAUX ET TECHNIQUES EN MÉTIERS D'ART I	1-3-1	1 2/3
et			
573-210-89	MATÉRIAUX ET TECHNIQUES EN MÉTIERS D'ART II	1-3-1	1 2/3
573-140-89	DESSIN AUX INSTRUMENTS	1-2-1	1 1/3
573-310-89	ACTIVITÉ SYNTHÈSE: ÉTUDES ET PROJETS I	1-4-2	2 1/3
573-410-89	ACTIVITÉ SYNTHÈSE: ÉTUDES ET PROJETS II	1-6-3	3 1/3
573-510-89	ACTIVITÉ SYNTHÈSE: ÉTUDES ET PROJETS III	1-8-4	4 1/3
573-610-89	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-8-10	6 2/3

8 unités de cours complémentaires

Plus un des blocs de cours suivants:

BLOC A (ÉBÉNISTERIE ARTISANALE)

520-xxx-89	HISTOIRE DES STYLES EN ÉBÉNISTERIE	3-0-3	2
573-101-89	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MÉTIERS DU BOIS	2-1-1	1 1/3
573-121-89	DÉBITAGE EN ÉBÉNISTERIE ET EN SCULPTURE I	1-2-2	1 2/3
573-131-89	TRAÇAGE EN ÉBÉNISTERIE	1-2-1	1 1/3
573-151-89	DÉBITAGE EN ÉBÉNISTERIE ET EN SCULPTURE II	1-3-1	1 2/3
573-161-89	DESSIN DE MEUBLES	1-3-2	2
573-211-89	FAÇONNAGE EN ÉBÉNISTERIE I	2-5-2	3

BLOC B (SCULPTURE)

520-xxx-89	HISTOIRE DE LA SCULPTURE	3-0-3	2
573-101-89	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MÉTIERS DU BOIS	2-1-1	1 1/3
573-121-89	DÉBITAGE EN ÉBÉNISTERIE ET EN SCULPTURE I	1-2-2	1 2/3
573-151-89	DÉBITAGE EN ÉBÉNISTERIE ET EN SCULPTURE II	1-3-1	1 2/3
573-191-89	MODELAGE ET SCULPTURE I	1-3-2	2
573-251-89	MODELAGE ET SCULPTURE II	1-4-2	2 1/3
573-261-89	MODELAGE ET SCULPTURE III	2-2-2	2

573.01

BLOC C (LUTHERIE)

520-xxx-89	HISTOIRE DE LA LUTHERIE	3-0-3	2
573-101-89	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MÉTIERS DU BOIS	2-1-1	1 1/3
573-111-89	DÉBITAGE EN LUTHERIE	1-2-0	1
573-141-89	FAÇONNAGE EN LUTHERIE I	2-5-2	3
573-281-89	FAÇONNAGE EN LUTHERIE II	1-5-3	3
573-291-89	FAÇONNAGE EN LUTHERIE III	2-4-2	2 2/3

BLOC D (IMPRESSION TEXTILE)

520-xxx-89	HISTOIRE DE L'IMPRESSION TEXTILE	3-0-3	2
573-162-89	FIBRES ET ARMURES	1-3-2	2
573-172-89	INITIATION À L'IMPRESSION DIRECTE	1-5-2	2 2/3
573-182-89	DESSIN TEXTILE	1-3-2	2
573-252-89	COLORANTS I	2-2-1	1 2/3
573-262-89	INITIATION AUX TECHNIQUES DE RÉSERVE	1-5-2	2 2/3

BLOC E (CONSTRUCTION TEXTILE)

520-xxx-89	HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION TEXTILE	3-0-3	2
573-102-89	ÉQUIPEMENTS EN CONSTRUCTION TEXTILE	4-2-1	2 1/3
573-112-89	TECHNOLOGIE DES TEXTILES	2-0-1	1
573-122-89	TECHNIQUE DE BASE: ARMURE	2-2-2	2
573-132-89	TECHNIQUE DE BASE: MAILLE	2-2-1	1 2/3
573-222-89	TECHNIQUE INTERMÉDIAIRE: ARMURE	2-2-2	2
573-232-89	TECHNIQUE INTERMÉDIAIRE: MAILLE	2-2-2	2

BLOC F (JOAILLERIE)

520-xxx-89	HISTOIRE DE LA JOAILLERIE	3-0-3	2
573-113-89	TECHNIQUES DE BASE EN JOAILLERIE I	3-6-3	4
573-133-89	MÉTAUX PRÉCIEUX	2-3-2	2 1/3
573-213-89	TECHNIQUES DE BASE EN JOAILLERIE II	2-4-3	3
573-313-89	TECHNIQUES DE BASE EN JOAILLERIE III	1-3-1	1 2/3

BLOC G (CÉRAMIQUE)

520-xxx-89	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE	3-0-3	2
573-104-89	INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE	1-4-2	2 1/3
573-114-89	TOURNAGE EN CÉRAMIQUE I	1-4-2	2 1/3
573-124-89	PROCÉDÉS MÉCANIQUES I	1-3-1	1 2/3
573-134-89	TRAITEMENT DE SURFACE I	1-2-1	1 1/3
573-144-89	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX I	2-2-1	1 2/3
573-154-89	FAÇONNAGE MANUEL ET PROFILAGE	1-3-1	1 2/3

BLOC H (VERRE)

520-xxx-89	HISTOIRE DU VERRE	3-0-3	2
573-105-89	TECHNOLOGIE DU VERRE	3-1-1	1 2/3
573-115-89	VERRE SOUFFLE I	1-4-4	3
573-125-89	THERMOFORMAGE I	1-2-2	1 2/3
573-135-89	MOULAGE I	1-2-1	1 1/3
573-145-89	VERRE À FROID	1-2-2	1 2/3
573-155-89	VITRAIL I	1-2-2	1 2/3

573.01

BLOC I (MAROQUINERIE)

520- <del>xxx</del> -89	HISTOIRE DE LA MAROQUINERIE	3-0-3	2
573-106-89	INTRODUCTION À LA MAROQUINERIE	4-5-2	3 2/3
573-126-89	CONSTRUCTION BIDIMENSIONNELLE	2-4-2	2 2/3
573-136-89	CONSTRUCTION DE VOLUMES RIGIDES I	2-3-1	2
573-146-89	CONSTRUCTION DE VOLUMES SOUPLES I	2-4-2	2 2/3

Plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-311-89	FAÇONNAGE EN LUTHERIE IV	1-3-2	2
573-411-89	FAÇONNAGE EN LUTHERIE V	1-6-5	4
573-421-89	ASSEMBLAGE ET MONTAGE EN LUTHERIE	1-4-4	3
573-431-89	FINITION EN LUTHERIE	1-1-1	1
573-441-89	RÉPARATION ET RESTAURATION	2-8-5	5
573-401-89	FABRICATION D'UNE GUITARE CLASSIQUE	4-5-6	5
573-501-89	FABRICATION ET RÉPARATION D'ARCHETS	2-3-1	2
573-171-89	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-3-2	2
573-181-89	DESSIN DE DÉVELOPPEMENT	1-1-1	1
573-221-89	TOURNAGE EN ÉBÉNISTERIE	1-3-1	1 2/3
573-231-89	FAÇONNAGE EN ÉBÉNISTERIE II	2-5-2	3
573-301-89	MARQUETERIE	2-4-3	3
573-331-89	RESTAURATION EN ÉBÉNISTERIE	2-4-3	3
573-341-89	SCULPTURE D'ÉBÉNISTERIE	2-3-1	2
573-451-89	FINITION ET RÉPARATION EN ÉBÉNISTERIE	2-2-2	2
573-461-89	FAÇONNAGE EN ÉBÉNISTERIE III	2-5-2	3
573-471-89	CONCEPTION D'OUVRAGE D'ÉBÉNISTERIE	1-5-3	3
573-481-89	CONCEPTION DE MEUBLES	2-1-3	2
573-491-89	UTILISATION DES COLLES, ATTACHES ET FERRONNERIES	1-3-2	2
573-271-89	TECHNIQUES DE REPRODUCTION EN SCULPTURE	1-3-2	2
573-511-89	TOURNAGE EN SCULPTURE	2-3-4	3
573-521-89	SCULPTURE ET PLIAGE DU BOIS	1-2-3	2
573-531-89	SCULPTURE DE MÉTAL	1-3-2	2
573-541-89	SCULPTURE SUR PIERRE	1-2-3	2
573-551-89	SCULPTURE DE PAPIER	2-2-2	2
573-561-89	SCULPTURE ENVIRONNEMENTALE	1-3-2	2
573-571-89	SCULPTURE DE BÉTON	1-3-2	2
573-581-89	SCULPTURE ANIMALIÈRE	1-2-3	2
573-192-89	DESIGN TEXTILE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
573-202-89	MAQUETTE PAPIER	1-2-1	1 1/3
573-212-89	COUPE, COUTURE ET MONTAGE	2-2-2	2
573-242-89	TECHNIQUE DE RÉSERVE AVEC BAIN DE TEINTURE	1-5-2	2 2/3
573-362-89	IMPRESSION À LA LYONNAISE	1-5-3	3
573-382-89	BRODERIE	1-1-2	1 1/3
573-402-89	ACTUALISATION DU MÉTIER EN IMPRESSION TEXTILE	1-2-1	1 1/3
573-502-89	IMPRESSION AU POCHOIR ET À L'AÉROGRAPHE	1-2-3	2
573-512-89	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES	1-3-2	2
573-522-89	IMPRESSION DIRECTE PAR TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-3-2	2

573.01

573-142-89	CONCEPTION TEXTILE PAR ORDINATEUR (CAO)	2-3-1	2
573-152-89	TEINTURE EN CONSTRUCTION TEXTILE	2-3-1	2
573-322-89	TECHNIQUE AVANÇÉE: ARMURE	2-3-1	2
572-332-89	TECHNIQUE AVANÇÉE: MAILLE	2-4-3	3
573-392-89	INTÉGRATION D'AJOUTS À L'ARMURE ET À LA MAILLE	2-3-1	2
573-412-89	EXPRESSION: CONSTRUCTION TEXTILE	2-1-3	2
573-422-89	TISSAGE AU MÉTIER JACQUARD	2-2-2	2
573-432-89	TENDANCES DE LA MODE ET CONCEPTION DE VÊTEMENTS	2-4-3	3
573-442-89	TAPISSERIE HAUTE LISSE	2-5-2	3
573-452-89	STRUCTURE ET COULEUR	2-3-2	2 1/3
573-462-89	TAPISSERIE BASSE LISSE	1-3-2	2
573-472-89	CONSTRUCTION TEXTILE AVEC ÉTOFFE	1-2-3	2
573-123-89	CROQUIS ET ESQUISSES DE BIJOUX	1-3-2	2
573-243-89	TECHNIQUE DE CIRE	1-4-1	2
573-253-89	ARTICULATIONS ET EMMALLEMENTS	1-3-2	2
573-263-89	GEMMOLOGIE	3-1-2	2
573-273-89	TRAITEMENTS DE SURFACE DES MÉTAUX	1-4-1	2
573-303-89	SERTI I	1-2-2	1 2/3
573-323-89	MARTELAGE	1-2-1	1 1/3
573-333-89	CHAÎNES	1-2-2	1 2/3
573-343-89	FERMOIRS	1-2-1	1 1/3
573-393-89	NOUVEAUX MATÉRIAUX EN JOAILLERIE	1-3-2	2
573-403-89	SERTI II	1-2-2	1 2/3
573-453-89	TECHNIQUE DE REPRODUCTION DE BIJOUX	1-3-2	2
573-164-89	RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE	2-0-1	1
573-214-89	TOURNAGE EN CÉRAMIQUE II	1-3-2	2
573-224-89	PROCÉDÉ MÉCANIQUES II	1-3-1	1 2/3
573-234-89	TRAITEMENT DE SURFACE II	1-3-1	1 2/3
573-244-89	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX II	1-3-2	2
573-304-89	INITIATION AU MOULAGE PAR CALIBRAGE ET PRESSAGE	1-4-2	2 1/3
573-344-89	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX III	1-3-1	1 2/3
573-354-89	SÉRIGRAPHIE, PHOTOIMPRESSION ET DÉCALCOMANIE	1-3-1	1 2/3
573-364-89	ORGANISATION D'UN ATELIER EN CÉRAMIQUE	1-2-1	1 1/3
573-374-89	CUISSON PRIMITIVE ET RAKU	2-2-2	2
573-384-89	MOSAÏQUE	2-2-2	2
573-215-89	VERRE SOUFLÉ II	1-4-4	3
573-225-89	THERMOFORMAGE II	1-3-2	2
573-235-89	PEINTURE SUR VERRE	2-2-1	1 2/3
573-255-89	NÉON I	1-2-1	1 1/3
573-265-89	VITRAIL II	1-3-2	2
573-275-89	PÂTE DE VERRE ET CIRE PERDUE	1-2-3	2
573-315-89	VERRE SOUFLÉ III	1-4-4	3
573-335-89	GRAVURE À L'ACIDE	1-3-2	2
573-345-89	GRAVURE AU JET DE SABLE	1-3-2	2
573-405-89	ATELIER DE VERRE	1-3-2	2

573.01

573-156-89	CONSTRUCTION SUR FÛT I	2-2-1	1 2/3
573-216-89	ÉQUIPEMENTS: MÉCANIQUE ET ENTRETIEN	2-2-3	2 1/3
573-236-89	CONSTRUCTION DE VOLUMES RIGIDES II	1-2-1	1 1/3
573-246-89	CONSTRUCTION DE VOLUMES SOUPLES II	1-2-1	1 1/3
573-256-89	CONSTRUCTION SUR FÛT II	1-3-2	2
573-266-89	TECHNIQUES DE TEXTURISATION	1-2-1	1 1/3
573-346-89	TECHNIQUES DE COLORATION	1-2-2	1 2/3
573-416-89	ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION ET ORGANISATION	3-3-3	3

ANNEXE 2

**BIBLIOGRAPHIE**

Bureau d'Etudes socio-graphiques [pour le] CFCMA et IMA. Analyse des clientèles potentielles. Québec, 1987, 109 p. (Etude de pertinence sur la formation initiale en métiers d'art, Volet II. Présentée à la Direction générale de l'enseignement collégial, MESS).

Canada. Emploi et Immigration. Emploi - Avenir - Québec: Perspectives professionnelles jusqu'en 1983: Edition 1987-1988. Québec, 1987.

Centre d'information et de documentation jeunesse. Métiers d'art. Paris, septembre 1989, no 2.241, 26 p.

Centre d'information et de documentation jeunesse. Métiers des cuirs et peaux et de la fourrure. Paris, octobre 1988, no 2.913, 8 p.

C.F.C.M.A. Rapport annuel 1988-1989. [Document non publié].

C.F.C.M.A. Rapport annuel 1987-1988. Québec, 1989, 34 p.

C.F.C.M.A. Rapport annuel 1986-1987. Québec, 1988, 26 p.

Comité de coordination [du] CFCMA et IMA. Conclusions et recommandations. Québec, 1987, 70 p. (Etude de pertinence sur la formation initiale en métiers d'art, Volet IV. Présentée à la Direction générale de l'enseignement collégial, MESS).

Conseil des collèges. Avis au ministre de l'Éducation sur le Plan de formation et de perfectionnement en métiers d'art. Québec, 1983, 46 p.

Conseil des métiers d'art. Constats et planification stratégique des composantes de l'industrie au Québec. (Industrie des métiers d'arts: Plan de développement) Québec, 1987, pp. 95-120.

Design Council. Design courses in Britain. London, 1987, 159 p.

GIRARD, Bernard. Portrait socio-économique des entreprises à succès en métiers d'art au Québec. (Coopro Inc.), mai 1989, 78 p. (Rapport de recherche remis au MMSR).

IMA. Formation en métiers d'art. Montréal, 1989, 31 p. [Prospectus 1989-1990].

MÉNARD, Suzanne [pour le] CFCMA et IMA. Étude comparative de programmes de formation en métiers d'art. Québec, 1987, 461 p. (Étude de pertinence sur la formation initiale en métiers d'art, Volet III. Présentée à la Direction générale de l'enseignement collégial, MESS).

PELLETIER, Flavius. Le diplôme d'études collégiales en Techniques de métiers d'art 573.00. (Version abrégée). Montréal, 1989, 41 p.

Québec (Prov.) Comité de travail interministériel: MESS - MMSR - MAC. Mémoire sur le plan national de formation en métiers d'art, quatre ans après son dépôt, en août 1984: Problématique et orientations proposées. Québec, 1988, 23 p.

Québec (Prov.) Comité de travail interministériel: MESS - MMSR - MAC. Mémoire sur le plan national de formation en métiers d'art, quatre ans après son dépôt, en août 1984: Les solutions retenues. Québec, 1988, 5p.

Québec (Prov.) Direction générale de l'enseignement collégial. Actes du colloque des arts appliqués. Québec, 1983, 109 p.

Québec (Prov.) Direction générale de l'enseignement collégial. Plan national de formation en métiers d'art. Tome I: Rapport du groupe-conseil sur le plan national de formation en métiers d'art. Québec, 1984, 70 p.

Québec (Prov.) Direction générale de l'enseignement collégial. Plan national de formation en métiers d'art. Tome II: Annexes au rapport groupe-conseil sur le plan national de formation en métiers d'art. Québec, 1984, 100 p.

Québec (Prov.) Ministère de l'Éducation. Arts appliqués: Orientations pour le développement du secteur: Document n°4. Québec, 1989, 114 p. (La formation professionnelle au secondaire).

Québec (Prov.) Ministère de l'Éducation. Fabrication mécanique: Orientations pour le développement du secteur: Document n°11. Québec, 1989, 164 p. (La formation professionnelle au secondaire).

Québec (Prov.) Ministère de l'Éducation. Mécanique d'entretien industrielle: Orientations pour le développement du secteur: Document n°14. Québec, 1989, 145 p. (La formation professionnelle au secondaire).

Québec (Prov.) Ministère de l'Éducation. Répertoire des profils de formation professionnelle: productions artisanales. Les publications du Québec, Québec 1987, 257 p.

Québec (Prov.) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Techniques de métiers d'art: 573.01, Programme de DEC. Québec, [1989] (Plan d'étude cadre et description des cours).

SAINT-PIERRE, Louise [pour le] CFCMA et IMA. Problématique de la formation initiale en métiers d'art et profil socio-économique des artisans. Québec, 1987, 72 p. (Étude de pertinence sur la formation initiale en métiers d'art. Volet I. Présentée à la Direction générale de l'enseignement collégial, MESS).

"Se former aux métiers d'art" dans Avenirs - Les métiers d'art, No 382-383, 1987, pp. 6-130.

ANNEXE 3

VERSION ABRÉGÉE DES CRITÈRES DE LA COMMISSION

## **I Contexte législatif (s'il y a lieu)**

Lois et règlements régissant l'exercice de l'activité professionnelle et la formation.

## **II Besoins en main-d'oeuvre**

- Offre et demande actuelle: taux de placement des sortants, nombre d'élèves inscrits, taux d'attrition des étudiants.
- Offre et demande future: profil de vieillissement, changement et évolution technologiques, besoins locaux, régionaux et provinciaux, conséquences du contingentement (s'il y a lieu), politiques gouvernementales ayant une incidence sur la demande de diplômés.

## **III Définition des tâches**

Description des tâches des technologues et répartition des tâches entre travailleurs exerçant des activités professionnelles connexes à partir:

- Des lois et règlements.
- De la description de la réalité du monde du travail (GIPEX - MEQ, Service de plans et carrières - ministère du Travail).
- De la définition fondée sur l'identification du processus complet d'exécution d'une activité professionnelle et sur une préoccupation d'enrichissement des tâches. La répartition des tâches exige l'identification de la compétence propre à chaque niveau de formation.

## **IV Structure, niveau et contenu du programme**

- Modalités de formation antérieure.
- Pertinence d'un programme de niveau collégial par rapport au secondaire et à l'université.
- Identification des objectifs du programme et conformité du programme relativement à l'atteinte de ces objectifs.
- Conformité du programme au régime pédagogique et à la politique gouvernementale d'enseignement collégial.
- Processus d'élaboration du programme.

- Examen des divers aspects du programme:
  - formation fondamentale: cours obligatoires, cours complémentaires et tronc commun;
  - équilibre entre formation de base et spécialisation;
  - décloisonnement du programme relativement aux autres programmes de niveau collégial, à l'admission aux études universitaires, au perfectionnement et au recyclage;
  - durée du stage;
  - projet de fin d'études;
  - critères d'admission au programme;
  - nombre de crédits attribués au programme et aux ensembles de cours d'une même discipline. Une attention spéciale devrait être accordée au nombre de crédits attribués aux cours de la spécialisation;
  - charge de travail hebdomadaire exigée de l'étudiant.

**V Disponibilité de ressources physiques et humaines aux fins de l'enseignement du programme**

- Disponibilité des ressources financières requises pour assumer les frais d'opération et d'immobilisation.
- Disponibilité des espaces et des équipements exigés.
- Disponibilité de la main-d'oeuvre professorale spécialisée.

**VI Situation du programme au regard des enseignements offerts par le collègue, de son plan de développement et de ses grandes orientations**

**VII Situation du programme au regard de la coordination régionale et québécoise des collèges**

**VII Services post-formation: mise à jour, perfectionnement et recyclage**

**IX Mécanisme d'évaluation du programme**



**DEGRÉ DE "PARENTÉ" AVEC LE PROGRAMME  
1411 - BIJOUTERIE-JOAILLERIE: D.B.P. DE 1350 HEURES  
DISPENSÉ AU SECONDAIRE**

M O D U L E S	0%	25%	50%	75%	100%
<b>1re année - 1re session:</b>					
- Dessin d'observation	10%				
- Eléments de conception visuelle		30%			
- Matériaux et techniques des métiers d'art I	0%				
- Exploration professionnelle en métiers d'art	0%				
<b>1re année - 2e session:</b>					
- Théorie de la couleur	0%				
- Histoire des arts décoratifs	0%				
- Introduction à la joaillerie					
- Techniques de base en joaillerie I					100%
- Dessin aux instruments	0%				
- Techniques de base en joaillerie II				80%	
<b>2e année - 3e session:</b>					
- Créativité et résolution de problèmes	0%				
- Histoire du métier (joaillerie)		30%			
- Croquis et esquisses de bijoux		30%			
- Activité synthèse: Etudes et projets I	0%				
- Techniques de base en joaillerie III + IV				80%	
<b>2e année - 4e session:</b>					
- Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	0%				
- Métaux précieux I + II		25%			
- Techniques de cire		30%			
- Activité synthèse: Etudes et projets II			50%		
- Techniques de base en joaillerie IV					
<b>3e année - 5e session:</b>					
- Comptabilité I	0%				
- Métaux précieux II					
- Articulations et émaillages	0%				
- Gemmologie I		30%			
- Sertissage I			50%		
- Activité synthèse: Etudes et projets III	0%				
<b>3e année - 6e session:</b>					
- Marketing en métiers d'art	0%				
- Traitement de surface de métaux		30%			
- Martelage	0%				
- Techniques de reproduction de bijoux				75%	
- Implantation d'une entreprise artisanale	0%				
- Projet de fin d'études		25%			

Cette étude fut réalisée par: Pierre Bélanger  
Guy Audet  
Nicole Laroche

**COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
(Mai 1990)**

---

**Président: Arthur Marsolais**

**Gilles Besner**

Directeur du développement organisationnel  
Union des Producteurs agricoles

**Richard E. Borecky**

Chef du secteur des sciences, des techniques médicales et de l'éducation  
physique  
Cégep Dawson

**Guy Denis**

Adjoint au directeur des services pédagogiques, Directeur de  
l'enseignement et des programmes, secteur III  
Cégep de Sherbrooke

**Gilles Deschênes**

Coordonnateur de la formation sur mesure  
Institut d'ordinaire du Québec

**Jean-Claude Drolet**

Conseiller pédagogique  
Commission des écoles catholiques de Québec

**Normand Laprise**

Adjoint au directeur des services pédagogiques  
Cégep d'Alma

**Diane Saint-Georges**

Directrice des services professionnels  
CLSC Côte-des-Neiges

**Suzanne Sénécal**

Andragogue  
Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du  
Québec

**Agentes de recherche**

Hélène Pinard  
Carole Pelletier

**Coordonnateur**

Jean-Noël Vigneault

**Secrétaire de la permanence**

Monique V. Letarte

## CONSEIL DES COLLÈGES

1990-1991

---

**PRÉSIDENT:** Yvon Morin

**MEMBRES:**

**BÉIQUE-VETLAND, Nicole**  
Directrice des programmes  
aux employés  
Compagnie Marconi Canada

**BERNIER, René J.**  
Professeur de mathématiques  
Cégep de La Pocatière

**BLONDIN, Michel**  
Directeur adjoint  
Syndicat des Métallos FTQ

**BOURQUE, Jules**  
Directeur général  
Cégep de la Gaspésie  
et des Îles

**DI MAULO, Vincent**  
Professeur  
Cégep de Bois-de-Boulogne

**GAULIN, Jean-Guy**  
Directeur des services  
aux étudiants  
Cégep François-Xavier Garneau

**LEWIS, Yves**  
Directeur-général adjoint et  
directeur des services péda-  
gogiques  
Institut Teccart Inc.

**MARSOLAIS, Arthur**  
Président de la Commission de  
l'enseignement professionnel

Secrétaire du Conseil

Jean-Claude Sauvé

**MONAGHAN, Brian**  
Président du Conseil d'adminis-  
tration  
Collège régional Champlain

**OUELLET, Thérèse**  
Directrice générale  
Commission des écoles  
catholiques de Québec

**PLEAU, Ronald**  
Vice-président  
Ressources humaines  
La Laurentienne

**POULIN, Claude**  
Professeur  
Cégep de Sainte-Foy

**PROSS, Karmen**  
Membre du Conseil d'adminis-  
tration  
Cégep de Limoilou

**RICARD, Yves**  
Professeur  
Université du Québec à  
Trois-Rivières

**SIMARD, Nicole**  
Présidente de la Commission  
de l'évaluation

**SOLANGE, Jean-Claude**  
Directeur des services  
éducatifs  
Cégep de Baie-Comeau

**TREMPE, Robert**  
Sous-ministre adjoint aux  
opérations  
(MCCI à Montréal)  
Gouvernement du Québec